

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024



GAEC du Grand Frêne

LAURÉAT DU TERRITOIRE BASSIN VERSANT DU DOUBS DE LA COMBE DE BIAUFOND INCLUSE A LA COMBE DE SURMONT INCLUSE - En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcs

CATÉGORIE :

Pâturage exclusif

LOCALISATION

Région Bourgogne Franche-Comté – Doubs (25)

Bassin versant du Doubs de la combe de Biaufond incluse à la combe de Surmont incluse



Section : Montagne moyen
Catégorie : Pâturage exclusif



STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

EPAGE Doubs Dessoubre
Chambre Interdépartementale
d'Agriculture 25-90
PNR du Doubs Horloger



FOCUS PROJET

Au GAEC du Grand Frêne, Elodie et Charly Nicod élèvent, depuis 2013, des montbéliardes pour la production de lait pour l'AOP Comté en Agriculture Biologique.

Charly s'est installé sur l'exploitation familiale en 2013. Sa compagne Elodie s'est installée quant à elle en 2021. Ces deux exploitants agricoles élèvent une quarantaine de vaches laitières de race montbéliarde pour la production de lait pour l'AOP Comté. Du fait de pratiques agricoles extensives et durable exercées sur leurs parcelles, les exploitants ont converti leur production en agriculture biologique. Leur lait est livré aujourd'hui à la coopérative laitière biologique de Cerneux Monnot (commune de Bonnetage).

La totalité du parcellaire du GAEC du Grand Frêne est en prairies permanentes (pâturages des vaches laitières, des génisses, récolte de fourrage). Les exploitants souhaitent mettre l'arbre au cœur du système d'exploitation dans l'objectif d'améliorer le bien-être animal, la production de bois, la résistance face au changement climatique mais également pour favoriser la biodiversité.

En plus de la grande diversité végétale herbacée, le jury a observé sur la prairie présentée au concours, menée en pâturage tournant pour les vaches laitières, la présence importante d'infrastructures agroécologiques : haies, bois pâturés, plantations de haies.

LE MOT DU LAURÉAT

«C'est une surprise et une reconnaissance d'être lauréat de l'édition locale du concours. Nous faisons attention à nos pratiques agricoles et cherchons des solutions pour réduire nos impacts sur l'environnement et le climat tout en s'adaptant à leurs modifications. C'est également un plaisir d'observer l'évolution des plantations d'arbres que nous faisons. L'agroécologie, l'innovation, l'expérimentation et la diversification des productions sont des leviers incontournables pour adapter notre agriculture aux contextes futurs. »

GAEC du Grand Frêne, Elodie et Charly Nicod





LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Choix du pâturage comme mode d'exploitation très bien adapté aux caractéristiques géographiques et physiques de la parcelle (parcelle de grande taille, proche de l'exploitation, alimentée en eau par citerne et réseau)
- Place omniprésente de l'arbre sur la parcelle permettant d'offrir des abris au bétail (ombrage et brise vent), des refuges pour la faune ainsi que des corridors écologiques et une ressource mellifère variée et présente tout au long de la période de végétation pour les pollinisateurs.
- Une diversité végétale forte : 72 espèces observées sur la parcelle.
- Une gestion innovante du pâturage : pâturage tournant avec un troupeau de vaches laitières divisé en deux groupes pour éviter le surpiétinement de la parcelle.



Les organisateurs du concours sur le Territoire du Bassin versant du Doubs de la combe de Biaufond incluse à la combe de Surmont (Région Bourgogne Franche-Comté – Doubs (25))

Le Parc naturel régional du Doubs Horloger

La Chambre d'Agriculture 25-90

L'EPAGE Doubs Dessoubre

Sur le territoire du Bassin versant du Doubs de la combe de Biaufond incluse à la combe de Surmont

EN SAVOIR PLUS :

Le bassin versant du Doubs de la combe de Biaufond à la combe de Surmont est un territoire de montagne transfrontalier entre la France et la Suisse dont la rivière Doubs fait office de frontière. Le territoire comprend 12 communes pour une surface de 6 760 ha. Il est situé dans le Doubs, dans le périmètre du Parc naturel régional du Doubs Horloger et de l'EPAGE Doubs Dessoubre.

L'agriculture du bassin versant est majoritairement orientée vers la production laitière. Du fait de la bonne valorisation du lait, et pour respecter les cahiers des charges des AOP, une majorité de prairies permanentes (plus de 90 % de la SAU) s'est développée sur le territoire. Cependant, la préservation des prairies est compromise par différentes menaces liées généralement aux modifications des pratiques agricoles, à une urbanisation non maîtrisée et au réchauffement climatique.

Le principe de l'agroécologie par le maintien des surfaces agricoles, de leur diversité, de leur qualité et des éléments paysagers qui les composent est donc un enjeu majeur sur le territoire. La place de l'agriculture va bien au-delà de son seul poids économique et contribue à la qualité territoriale. La pérennisation de cette qualité passe par le maintien d'une agriculture à haute valeur ajoutée économique, mais aussi à haute valeur ajoutée sociale et environnementale.

CONTACT :

Parc naturel régional du Doubs Horloger :
0381685332 ; info@parcdoubshorloger.fr

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

6

Candidats au jury local

1ère

Édition organisée

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :

Elevage de bovins lait pour fromage AOP

CONTEXTE AGRICOLE ET PAYSAGER :

Plus de 90 % de prairies permanentes dans la SAU. Prairies avec des indices karstiques (dolines, affleurements rocheux) ainsi que éléments arborés.